



## Territorialisation de la Direction de la Solidarité

### Territorialisation de la Direction de la Solidarité

FO a participé à une réunion le 10 novembre 2017 consacrée à la Territorialisation de la Direction de la Solidarité. Il en ressort que de nombreux ajustements sont encore à réaliser.

Force Ouvrière a mis l'accent sur les **nombreux postes vacants** et a demandé que tous les efforts soient déployés pour mettre fin à cette situation. Notamment en proposant prioritairement des contrats statutaires et exceptionnellement des CDD de 1 an pour palier à l'urgence sur des secteurs en grande difficulté .

Suite à nos interrogations successives sur la **flotte de véhicules** disponibles, un audit réalisé par une entreprise privée sera remis au Président en décembre pour une traduction au printemps 2018, affaire à suivre...

FO a rappelé lors de cette réunion que la collectivité ne pouvait pas obliger un agent à utiliser son véhicule personnel dans le cadre de son activité professionnelle.

D'autres points ont été abordés comme des **bureaux inadaptés** ou mal configurés.

En tout état de cause, cette nouvelle organisation dont le but est d'apporter une meilleure qualité de service, connaît des problèmes à l'allumage, problèmes qui risquent de persister. En effet les ressources humaines sont le grand oublié de cette nouvelle gestion.

Alors que la précarité et la misère sociale ne cessent d'augmenter dans notre Département, le nombre de travailleurs sociaux stagne, cette situation ne peut pas perdurer.

Dans ce contexte si particulier **FO revendique** :

- **L'abrogation du délai de carence de 2 mois** pour le remplacement d'un agent absent
- **L'embauche de travailleurs sociaux supplémentaires** afin de répondre de façon efficiente aux demandes des usagers

FO ne peut se satisfaire des réponses apportées par la collectivité,  
**le compte n'y est pas !**

## **PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)**

- la valeur du **point d'indice est gelée** pour 2018. Cet entêtement aura de nouveau un impact négatif sur notre pouvoir d'achat et sur nos droits à pension.
- Concernant les carrières, la mise en œuvre des éléments programmés en 2018 de PPCR (transferts primes-points, attribution de points d'indice dans la grille) est **repoussée en 2019**.
- Même l'intégration des travailleurs sociaux de B en A-- est déplacée en février 2019 .

Comme le craignait Force Ouvrière (non signataire du protocole PPCR), les engagements du précédent gouvernement étaient fragiles puisqu'ils n'engageaient que lui et surtout pas le gouvernement actuel.

**Quelle naïveté des syndicats signataires de croire que ce protocole était gravé dans le marbre !**

Car désormais nous subissons toutes les mesures négatives de PPCR.

- Avancement d'échelon à la durée maxi
- Perte de l'ancienneté avec le reclassement dans les nouvelles grilles
- Départ à la retraite avec une pension bien plus faible

**La coupe est pleine !**

**FO un syndicat à l'écoute des agents et qui défend les agents**